Des études de sols aux diagnostics pollution en passant par l'analyse des risques naturels, avec Géotec vous misez sur un spécialiste !

27/05/2019

"Pour réaliser un bâtiment ou faire sortir de terre un lotissement, une étude préalable du sol est indispensable. Le bureau d'étude Géotec en a fait sa spécialité mais dispose d'une palette de compétences qui dépasse la géotechnique. Son approche de l'environnement répond aux exigences que la réglementation impose aux collectivités alors que d'autres services de l'agence mesurent les risques potentiels d'un terrain ou d'une structure."
L'Echo des Communes nous fait découvrir ou redécouvrir, au travers de l'interview de Jean-Michel Perrin, responsable de l'agence Géotec Dijon, les multiples activités du Groupe Géotec : https://www.echodescommunes.fr/actualite_economique_796_geotec---nous-so...